

DEROULEMENT DE LA FORMATION

DISPOSITIF

2 jours par mois (le jeudi et le vendredi) les 3 et 4 octobre, les 14 et 15 novembre et les 5 et 6 décembre 2019, soit un total de 6 journées de formation.

LIEU

Université de Bourgogne à Dijon
Pôle d'Économie et de Gestion.

METHODES PEDAGOGIQUES

Développements théoriques et applications pratiques.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 30 JUIN 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE

● PAR TÉLÉCHARGEMENT

Vous pouvez le télécharger sur le site du Centre de Recherches Fiscales

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/>
à la rubrique Masterclass TVA, à la page «Poser sa candidature»

● SUR DEMANDE

Vous pouvez également en faire la demande directement au Centre de Recherches Fiscales

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Centre de Recherches Fiscales
2, Bd Gabriel - B.P. 26611
21066 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 39 35 43
Fax : 03 80 39 53 53
laure.casimir@u-bourgogne.fr

FRAIS DE FORMATION

Le coût total de la formation (enseignement et documentation pédagogique) est de 2 600 €. Des prises en charge peuvent être obtenues au titre de la formation continue.



RENSEIGNEMENTS

Date limite de dépôt des dossiers :
30 juin 2019

- Sur le programme et l'organisation pédagogique

UNIVERSITE DE BOURGOGNE
Centre de Recherches Fiscales
Pôle d'Économie et de Gestion
2, Bd Gabriel - B.P. 26611
21066 DIJON CEDEX
Tél : 03 80 39 35 43
Fax : 03 80 39 53 53
laure.casimir@u-bourgogne.fr

- Sur la gestion administrative (conventions, prises en charge, ...)

SERVICE COMMUN DE FORMATIONS CONTINUE
ET PAR ALTERNANCE (SEFCA)
Maison de l'Université
Esplanade Erasme - BP 27877
21078 DIJON Cedex
Tél : 03 80 39 52 86
louis-marie.toutain@u-bourgogne.fr



MASTERCLASS TVA 2019

POURQUOI PARTICIPER ?

- Un programme complet qui prend en compte les évolutions les plus récentes de la TVA,
- Une pédagogie qui allie raisonnement et pratique,
- Des intervenants de haut niveau au sein d'un centre universitaire réputé.



MASTERCLASS TVA

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes d'entreprise. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application en raison notamment de son harmonisation dans le cadre de l'Union Européenne. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, l'Université de Bourgogne, à travers le Centre de Recherches Fiscales et le Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA), propose un cycle de perfectionnement qui accueillera sa douzième promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir (ou parfaire) les raisonnements et réflexes propres à la TVA.
- Maîtriser les principes généraux de la TVA et approfondir les règles spécifiques et certains régimes spéciaux.

PUBLIC CONCERNÉ

Avocats, commissaires aux comptes, experts-comptables libéraux ou salariés, cadres d'entreprise (responsables comptables ou fiscaux, directeurs financiers, ...) justifiant d'un bon niveau de pratique dans le domaine de la TVA.

- Admission sur dossier
- Capacité d'accueil limitée



PROGRAMME DE FORMATION

SESSION 1

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TVA

- Les principes généraux de la TVA à travers une mise en perspective du droit de l'Union Européenne.

TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES

- Application pratique des règles de TVA immobilière.
- Droits d'enregistrement.

SESSION 2

TVA DES ECHANGES INTERNATIONAUX DE BIENS

- Les règles de territorialité de la TVA dans le cadre d'échanges avec des partenaires établis dans ou hors de l'UE.
- Conséquences en matière de déclaration d'échanges de biens et implications douanières.

TERRITORIALITE DES PRESTATIONS DE SERVICES

- Règles de territorialité de la TVA applicables aux prestations de services.
- Aspects pratiques liés à ces opérations (obligations déclaratives, formalités, ...).

SESSION 3

LES RÈGLES DE FACTURATION AU PLAN FISCAL

- Facture électronique, échange de données informatisé, piste d'audit, mentions sur les factures, ...

REGIMES SPECIAUX

- Les principaux régimes spéciaux : biens d'occasion, organismes sans but lucratif, organismes de droit public, ...

INTERVENANTS

- Jean-Pierre CASIMIR
Professeur Emérite de l'Université de Bourgogne
- Armelle COURTOIS-FINAZ
Avocat à la Cour
- Marie-Odile DUPARC
Avocat Counsel CMS Francis Lefebvre Paris
- Olivier GALERNEAU
Avocat Associé Ernst & Young Paris
- Arnaud MORAINÉ
Avocat à la Cour
Professeur Associé à l'Université de Bourgogne

Nota : certaines interventions auront lieu en binôme.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

- Laure CASIMIR
Ingénieur de Recherche
Responsable du Pôle Formation Continue du Centre de Recherches Fiscales.

